
Adresse de la commune de La Haye-de-Calleville (Eure), qui annonce avoir abjuré le fanatisme et envoie les dépouilles des églises, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de La Haye-de-Calleville (Eure), qui annonce avoir abjuré le fanatisme et envoie les dépouilles des églises, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 656;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31480_t1_0656_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

23

Le citoyen Adhenet, agent national, instruit la Convention que la commune de Quillebœuf, invariablement guidée par la boussole de la montagne, vient de faire offrande à la patrie du reste des hochets du fanatisme; elle attend que le transport soit praticable pour faire l'envoi des cuivres, plombs, fers et cloches qui existoient dans son église.

« Mon devoir, dit ce citoyen, est d'alimenter nos frères des principes de notre heureuse révolution: j'ai proposé, comme membre de la société, qu'il soit ouvert une instruction pour la jeunesse; j'ai été désigné avec un de mes collègues pour remplir cette tâche honorable, et il a été arrêté que l'instruction auroit lieu tous les deux jours, vers le soir.

« Citoyens représentans, restez à votre poste jusqu'à ce que le chef-d'œuvre des pères de la patrie soit amené à sa perfection. »

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

24

Les habitans de la commune de La Haye-de-Calleville, district de Bernay, département de l'Eure, écrivent à la Convention qu'ils ne connaissent d'autre divinité que celle de la raison; qu'ils viennent d'envoyer tous les hochets du fanatisme, ainsi que les cuivres, fers, plombs qui décorent leurs églises; demandent que leurs cloches soient converties en canons, et qu'elles sonnent l'heure dernière des tyrans; invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'un des représentans du peuple, habitant de leur commune, revienne leur annoncer le règne de la paix, l'empire de la liberté et de l'égalité établi, et l'affermissement de la République une et indivisible.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Haye-de-Calleville, 25 vent. II] (4).

« Gloire à vous, Législateurs, dont les travaux immortels portent le caractère de la bienfaisance et de la félicité commune! Hommage à ton génie. Reconnaissance à toi surtout, Divine Montagne! C'est de ton sein qu'est jailli ce rayon de lumière qui a dessillé nos yeux, et éclairé nos esprits.

Nous avons renoncé au charlatanisme des prêtres. Notre culte est celui de la Raison, à

qui nous avons sacrifié les hochets de la superstition et les attributs du fanatisme; nous avons fait don à la Patrie des cuivres et argenterie qui décorent leur temple et leurs autels; nos cloches métamorphosées en canons vont sonner l'heure dernière des tyrans; notre ci-devant église est convertie en atelier de salpêtre et bientôt nous comptons offrir à la République, le tribut de notre vigilance, le fruit d'une exploitation active, ce sel précieux qui doit composer la foudre destinée à pulvériser les ennemis de notre Liberté.

Restez à votre poste, Législateurs, pour le bonheur du genre humain. Restez-y jusqu'à ce qu'un de vos collègues que nous nous glorifions de réclamer pour un de nos cohabitans, puisqu'il siège à la Montagne, puisse nous annoncer, par son retour, le règne de la paix, l'empire de la Liberté et de l'Égalité établi, l'affermissement de la République une et indivisible dont vous fondez le gouvernement sur des bases indestructibles. »

C. MAMEAU (*off. mun.*), J.CI. DEMARET (*agent nat.*), PÉPIN (*secrét. greffier*), DUMONTIER (*maire*), Juste PHILIPPE, C. PHILIPPE, N. DUPREY, G. PHILIPPE, Charles DENEUIL, F. DEMOUST, YSAAC, BIDAULT, FOUCQUET, DIERREYS, Eustache POULINS, MAMEAIS, J. SIMON, VOVENGES, GOINY, P. TRAGIN, Mathieu MORIN, J. LE FRANÇOIS, L. LE FRANÇOIS, C. SARTERRE, P. CLOCHARD, V. AUBERT.

25

Le citoyen Sulpicy, agent national près le district de St-Yrieix-la-Montagne, annonce que le bataillon de ce district de la première réquisition, vient de partir; et remet l'état de l'argenterie qui servoit ci-devant au culte qui n'existe plus, montant à 153 marcs 11 onces et demie, non compris celle des communes qui ont fait des envois particuliers.

Insertion au bulletin (1).

[Yrieix-la-Montagne, 24 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Le premier du département de la Haute-Vienne, notre district a fait partir son bataillon de la première réquisition et bientôt, nous l'espérons, ils seront en face des esclaves; mais ce n'étoit pas assez pour la patrie la raison voulait payer son tribut à la Liberté et concourir au soutien de l'égalité. Les communes font offrande de toute l'argenterie qui ci-devant servoit au culte et qu'ils ont changé pour celui de la raison.

J'ai adressé le tableau à la Convention, et l'argent lui parviendra par l'entremise de notre concitoyen Bordas, député, à qui la caisse est adressée... puisse ce métal esclave faire triompher la liberté qu'il servoit à opprimer. Salut fraternel. »

G. SULPICY.

(1) P.V., XXXIII, 425.

(2) P.V., XXXIII, 426.

(3) P.V., XXXIII, 426. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t).

(4) C 295, pl. 995, p. 53.

(1) P.V., XXXIII, 426-27.

(2) C 294, pl. 983, p. 16, 17.